



Une pêche raisonnable et diversifiée

Gestion des stocks, préservation de la ressource, effort de pêche, quotas, pêche durable, ... autant de principes qui, appliqués à la filière professionnelle, font régulièrement l'objet de débats enflammés sur les pontons.

Mais si nous, pêcheurs plaisanciers, restons bien souvent circonspects sur l'efficacité réelle des mesures revendiquées par le monde de la pêche pour préserver les ressources marines, sommes-nous certains de pratiquer en toutes circonstances une pêche durable ?

Qu'est-ce qu'une pêche durable ?

La réponse est on ne peut plus simple : il s'agit d'une pêche qui pourrait se pratiquer indéfiniment, la ressource devant se régénérer à un niveau au moins égal aux prélèvements que l'homme y opère. Si tout l'enjeu réside la recherche de cet équilibre entre renouvellement et exploitation de la ressource, toute la sagesse serait de conserver une marge de sécurité raisonnable tant les inconnues sont nombreuses.

Pour le bar par exemple, espèce emblématique qui défraie la chronique et cristallise bon nombre d'opinions depuis des années, le taux de renouvellement des populations relève de multiples facteurs :

- La quantité globale de reproducteurs disponibles.
- Leur abondance sur les lieux de reproduction à la période favorable.
- Les conditions de courant et de température au moment du fraie et pendant les premiers stades de vie larvaire.
- Le bon état des habitats.
- L'abondance de proies adaptées à chaque stade de développement.
- ...

Le pêcheur plaisancier pratique-t-il une pêche durable ?

Globalement c'est le « oui » qui l'emporte ... un « oui, mais ».

Dans leur grande majorité les techniques de pêche mises en œuvre par les plaisanciers présentent un impact nul, ou pour le moins extrêmement faible, sur la qualité des eaux et sur la santé des fonds marins. Chasse sous-marine, casiers, pêche au leurres (à condition ... de ne pas en perdre trop souvent), etc. ... sont autant de pratiques vertueuses à cet égard. A contrario, les filets ou certaines pêches à pied peuvent se révéler localement plus problématiques (un filet ça ne se pose ni n'importe comment, ni n'importe où, et une pierre retournée ça se remet soigneusement en place !). Pour ceux qui pratiquent en bateau une attention particulière devrait être portée aux conditions de mouillage : les dégâts provoqués par une seule ancre et ses quelques mètres de chaîne sur un herbier de zostères, une zone de madrépores ou un champ de laminaires peuvent être impressionnants.

Globalement les techniques utilisées par les plaisanciers sont également relativement sélectives. En chasse sous-marine par exemple les prises accidentelles sont rares (on ne lâche le tir que sur un poisson identifié). En pêche aux leurres les espèces sont généralement bien ciblées, et les relâchés de poissons trop petits ou non désirés se font dans de bonnes conditions de survie. *La pratique des filets reste sur ce point-là aussi plus problématique puisque les poissons pêchés sont morts et la règle des trois bars par jour et par personne, peut être largement dépassée !*

Reste la question des quantités pêchées, et là ... entre les fanfaronnades des uns, la discrétion maladroite des autres, et les difficultés à les déterminer autrement que par le biais d'enquêtes statistiques limitées et d'extrapolations hasardeuses (et peut-être, parfois, un peu « orientées »), il semble difficile de se faire une opinion des volumes réellement prélevés par la pêche de plaisance.

Les bonnes pratiques

Au-delà du respect des différentes réglementations en vigueur, le pêcheur plaisancier responsable devrait sans doute s'imposer aujourd'hui une certaine éthique :

- Privilégier les méthodes de pêche sélectives.
- Privilégier les techniques les moins impactantes sur les habitats marins.
- Eviter de cibler les espèces les plus menacées, ou tout du moins le faire avec beaucoup de parcimonie.
- Prélever raisonnablement. Préférer par exemple la diversité des prises à la quantité prélevée. Rappelons que le législateur a posé le principe que « *le produit de la pêche de loisir est destiné à la consommation exclusive du pêcheur et de sa famille* ».
- Respecter les règles (ex du bar : 3 par jour et par personne).*

Compte-tenu de l'état de la ressource, aujourd'hui plus que jamais le pêcheur plaisancier se doit d'être responsable s'il entend pouvoir pratiquer encore à l'avenir son loisir ... tout comme il doit se montrer exemplaire s'il veut pouvoir légitimement peser dans les décisions parfois injustes et discriminatoires dont il fait de plus en plus l'objet.